

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 13 octobre 2015 à 19h30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENTE :

La conseillère Julie Gagnon est absente de cette séance régulière.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-10-231

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 9 septembre 2015 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2015 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 7 octobre 2015 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;
08. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus ;
09. Nomination d'un maire suppléant – De novembre 2015 à juin 2016 ;
10. Programmation de travaux 2014-2018 – Abroger la résolution 2015-09-220 ;
11. Programmation de travaux 2014-2018 – Programme TECQ ;
12. Avis de motion – Règlement relatif à la taxation du cours d'eau Janelle ;
13. Attribution de mandats juridiques – Mandater Noël et associés ;
14. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin de modifier la nomenclature de la lettre « q » du groupe Commerce I, et de permettre l'usage de vente au détail d'aliments et boissons (Commerce I, lettre « e »), d'autres activités de vente au détail (Commerce I, lettre « g »), de services professionnels (Commerce I, lettre « m »), et de récréation commerciale intensive intérieure (Commerce I, lettre « q ») aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01 ;
15. Adoption du règlement 140-2015- Règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin de modifier la nomenclature de la lettre « q » du groupe Commerce I, et de permettre l'usage de vente au détail d'aliments et boissons (Commerce I, lettre « e »), d'autres activités de vente au détail (Commerce I, lettre « g »), de services professionnels (Commerce I, lettre « m »), et de récréation commerciale intensive intérieure (Commerce I, lettre « q ») aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01 (premier projet) ;
16. Fixation d'une date pour l'assemblée publique de consultation – Règlement 140-2015 ;
17. Carnet de santé de l'Église Saint-Thomas de Pierreville – Mandater la firme Demers / Pelletier, architectes ;
18. Souper des fêtes – Autorisation de participation ;
19. Réseau Biblio – Fermeture de la bibliothèque du secteur Notre-Dame ;
20. Régie d'incendie – Règlement d'emprunt – Acquisition d'un camion auto-pompe et d'une unité de secours neufs au coût de 650 000\$;
21. Régie d'incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac – Approbation des prévisions budgétaires 2016 ;
22. Espace Temps Mouvement – Demande de commandite ;
23. Varia ;
24. Documents déposés ;
25. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
26. Période de questions ;
27. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 9 SEPTEMBRE 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance spéciale* du 9 septembre 2015, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2015-10-232 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance spéciale* du 9 septembre 2015 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du 14 septembre 2015, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2015-10-233 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance régulière* du 14 septembre 2015 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 7 OCTOBRE 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance spéciale* du 7 octobre 2015, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2015-10-234 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance spéciale* du 7 octobre 2015 et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 octobre 2015 ;

2015-10-235 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire / réceptionniste à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire / réceptionniste pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2015.

Isabelle Tougas
Secrétaire / réceptionniste

Déboursés directs

1	5106	Carrefour Action Municipal et Famille - Renouvellement d'adhésion	82,78 \$
2	5107	Réseau Biblio CQLM - Formations Marcel Lavoie, Chantal Bellamy, Mme. Lamirande, Mme. Bouygues	100,00 \$
3	5108	R.G.M.R Bas Saint-François - Achats 715 Bacs bruns	31 632,57 \$
4	5109	Infotech - Banque de 28 heures	2 253,51 \$
Sous-total des factures déjà payées			34 068,86 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Lyne Boisvert -	
2		Guylaine Courchesne -	
3		Isabelle Tougas - Déplacement de septembre	10,75 \$
4		Lyne Bertrand -	
5		Guy Descheneaux - Cellulaire de septembre	60,00 \$
6		Sylvain Bardier - Cellulaire de août & déplacement de septembre	224,00 \$
7		Richard Fontaine - Cellulaire de août et septembre	100,00 \$
8		Éric Traversy - Cellulaire de août et septembre	100,00 \$
9		François Roy -	
Sous-total des factures déjà payées			494,75 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Septembre	1 694,04 \$
2		Cogeco - 15 sept. 2015 au 14 oct. 2015	63,18 \$
3		Hydro-Québec - Septembre	6 503,84 \$
5		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. Août	7 927,39 \$
4		MRC De Nicolet-Yamaska - Service d'inspection	287,73 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. Août	3 306,63 \$
7		RREMQ - Fond de retraite remise de août	3 456,03 \$
8		Sogetel - Internet bibliothèque Septembre	18,34 \$
9		Telus - Août + Septembre	231,78 \$
10		Visa Desjardins - Réunions Août	168,81 \$
Sous-total des factures déjà payées			23 657,77 \$

Fournisseurs

1	5110	Descôteaux André - Déplacements de septembre réunion MRC, Congrès FQM	336,96 \$
2	5111	Belisle Michel - Dépenses Congrès FQM	604,94 \$
3	5112	Boisvert lyne - Déplacement Kubota, MRC, Victoriaville, HV NDBC, Congrès	351,41 \$
4	5113	Buropro Citation - lecture du photocopieur	107,31 \$
5	5114	Carrières PCM inc. - Pierre concassée terrain des loisirs ND	294,27 \$
6	5115	Commission Scolaire de la Rivieraine - Remplacement d'un UPS pour la fibre optique	762,38 \$
7	5116	Mathieu Descôteaux - Subvention Hockey 2014-2015	128,25 \$
8	5117	Succession Maurice Desrosiers - Déclin de Vinyle et aluminium pour garage Martel	672,60 \$
9	5118	Dépanneur Pierreville - Essence septembre	426,19 \$
10	5119	Dépanneur Beau-Soir - Essence septembre	39,53 \$
11	5120	Emco corporation - Rouleau cuivre 25' 1/4" et 1/2" + couvercle SVC pour valve de rue aqueduc	558,30 \$
12	5121	Les Entreprises Clément Forcier inc. - Changement d'un ponceau rang Du Petit-Bois	5 505,30 \$
13	5122	Équipements Raydan - Réparation du boyau de compresseur	400,34 \$
14	5123	L'annonceur - Avis public rôle triennal + publicité affaire	312,27 \$
15	5124	Groupe Environex Laboratoires d'analyses S.M. inc. - Tests d'eaux usées effluents	255,29 \$
16	5125	Les Équipements J.A. - Remplacement du Subframe Loader gauche, remplacer la vitre avant et gauche	2 572,15 \$
17	5126	Les Entreprises d'Électricité D.A. - Électricité garage Martel réso 2015-06-139 - Lumière coin Poirier	3 997,69 \$
18	5127	Les Éditions Juridiques F.D. inc. - Fiche compteur d'eau	162,69 \$
19	5128	Luc Biron Entretien Paysager - Coupe de haie de cèdres au Métro	156,00 \$
20	5129	Mégaburo - Fournitures de bureau	248,09 \$
21	5130	Ministère de la sécurité publique - 2e versement services de la Sûreté du Québec	78 189,00 \$
22	5131	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - Dernier versement pour arrosage des mouches noires	6 279,58 \$
23	5132	Néopost - Contrat de service 23-11-2015 au 22-11-2016	689,16 \$
24	5133	Normand Bardier - Transport de concassé pour chemin loisirs ND + excavation ponceau rang Petit-Bois	843,88 \$
25	5134/5135	Patrick Morin - Fournitures diverses septembre	1 189,21 \$
26	5136	Pavage 132 - Asphaltage d'un ponceau rang Du Petit-Bois	3 477,99 \$

27	5137	Pierre Pépin, Arpenteur - Description foncière pour lot 955-1 et 956-1 terrain face au CPE	172,46 \$
28	5138	Nicolas Précourt - Dernier versement tonte de pelouse	2 666,66 \$
29	5139	Prodec - Divers produits de nettoyages	320,09 \$
30	5140	Mélanie Provencher - Dépenses pour Congrès FQM	561,98 \$
31	5141	R.I.A.E.P. - Consommation d'eau septembre	11 671,13 \$
32	5142	R.G.M.R. Bas St-François - 10e quote part +	9 332,31 \$
33	5143	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Incendie de four 21, rue Principale	136,74 \$
34	5144	Excavation RTL inc. - Transport de concassé pour terrain de pétanque ND	189,84 \$
35	5145	Métro Rouillard - 10 caisses d'eau Eska + Transport	55,65 \$
36	5146	Therrien Couture, Avocats - États financiers, vérificateurs, soumission des trottoirs	2 075,88 \$
37	5147	Vitrierie Nicolet enr. - Verre 1/4" clair poli pour bureau dg.	241,45 \$
Sous-total des factures à payer			135 984,97 \$
Total des factures du mois			194 206,35 \$

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h47 et se termine à 20h06.

08. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des membres présents déposent séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

09. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – De novembre 2015 à juin 2016

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

2015-10-236

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la conseillère *Mélanie Provencher*, en tant que maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 1^{er} novembre 2015 au 30 juin 2016.

Madame Provencher accepte sa nomination.

10. PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2014-2018 – Abroger la résolution 2015-09-220

CONSIDÉRANT que nous devons abroger la résolution 2015-09-220 puisque les travaux du programme TECQ n'ont pas été effectués en 2015 ;

2015-10-237

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2015-09-220.

11. PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2014-2018 – Programme TECQ

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

2015-10-238

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

12. AVIS DE MOTION – Règlement relatif à la taxation du cours d'eau Janelle

2015-10-239

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Michel Bélisle* à l'effet qu'un règlement relatif à la taxation du cours d'eau Janelle sera présenté et adopté lors d'une prochaine séance du présent conseil.

13. ATTRIBUTION DE MANDATS JURIDIQUES – Mandater la firme Noël et associés

CONSIDÉRANT la fusion des trois (3) municipalités en 2001, soit Notre-Dame-de-Pierreville, Saint-Thomas-de-Pierreville et Pierreville ;

CONSIDÉRANT qu'il a été impossible, à ce jour, de mettre les documents de gestion administratives à jour et d'en rédiger de nouveaux depuis cette fusion ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demeure dans un processus d'analyse des tâches effectuées par le personnel afin de les soutenir et de les aider à maximiser leur travail ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de sa conformité aux nouvelles lois et règles des différents ministères autant dans sa gestion quotidienne qu'à longue échéance ;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de bien soutenir, encadrer et former ses élus et ses employés ;

CONSIDÉRANT que plusieurs questionnements juridiques sont survenus dernièrement et que, la direction générale désire être accompagnée pour résoudre certains points délicats et litigieux ;

CONSIDÉRANT que la firme Noël et associés, s.e.n.c.r.l. représentée par Me Marie-Claude Choquette, spécialisée en domaine municipal, nous ont présenté une offre de service permettant d'avoir un coût contrôlé pour les services requis ;

2015-10-240
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'attribuer à la firme Noël et associés, s.e.n.c.r.l., représenté par Me Marie-Claude Choquette, les mandats suivants, à savoir ;

- 1) Pour la période du 13 octobre au 31 décembre 2015, un mandat d'assistance téléphonique, de façon illimité, pour un montant de 150\$, plus taxes ;
- 2) Un mandat d'accompagnement dans la révision et la rédaction de procédures pour un montant total de 2 500\$, plus taxes comprenant tous les frais rattachés à ce dossier ;
- 3) Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, un mandat d'assistance téléphonique, de façon illimitée, pour un montant de 450\$, plus taxes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412, « Honoraires juridiques – Gestion de personnel » 02 160 00 412

14. AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin de modifier la nomenclature de la lettre « q » du groupe Commerce I, et de permettre l'usage de vente au détail d'aliments et boissons (Commerce I, lettre « e »), d'autres activités de vente au détail (Commerce I, lettre « g »), de services professionnels (Commerce I, lettre « m »), et de récréation commerciale intensive intérieure (Commerce I, lettre « q ») aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01

2015-10-241
AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Michel Bélisle* à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin de modifier la nomenclature de la lettre « q » du groupe Commerce I, et de permettre l'usage de vente au détail d'aliments et boissons (Commerce I, lettre « e »), d'autres activités de vente au détail (Commerce I, lettre « g »), de services professionnels (Commerce I, lettre « m »), et de récréation commerciale intensive intérieure (Commerce I, lettre « q ») aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01 sera présenté et adopté lors d'une séance ultérieure du prochain conseil.

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT 140-2015- Règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin de modifier la nomenclature de la lettre « q » du groupe Commerce I, et de

permettre l'usage de vente au détail d'aliments et boissons (Commerce I, lettre « e »), d'autres activités de vente au détail (Commerce I, lettre « g »), de services professionnels (Commerce I, lettre « m »), et de récréation commerciale intensive intérieure (Commerce I, lettre « q ») aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01 (premier projet)

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à la modification de notre règlement de zonage #060-2006;

CONSIDÉRANT le projet de réaffectation de l'Église Saint-Thomas, située dans la zone P-01;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 13 octobre 2015;

2015-10-242

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents, d'adopter le premier projet de règlement portant le titre « *Règlement 140-2015 - Règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin de modifier la nomenclature de la lettre « q » du groupe Commerce I, et de permettre l'usage de vente au détail d'aliments et boissons (Commerce I, lettre « e »), d'autres activités de vente au détail (Commerce I, lettre « g »), de services professionnels (Commerce I, lettre « m »), et de récréation commerciale intensive intérieure (Commerce I, lettre « q ») aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01* »

Le conseiller Marcel Lavoie demande le vote.

Pour la résolution : Jean-Christophe Proulx (proposeur)

Michel Bélisle (seconneur)

Denise Descôteaux

Mélanie Provencher

Contre la résolution : Marcel Lavoie

16. FIXATION D'UNE DATE POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – Règlement 140-2015

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement 140-2015 adopté lors de la séance du 13 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de fixer une assemblée publique de consultation ;

2015-10-243

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 4 novembre à 18h, à la salle du conseil municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

QU'au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la personne qu'il désignera, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

17. CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE DE SAINT-THOMAS DE PIERREVILLE – Mandater la firme Demers / Pelletier, architectes

CONSIDÉRANT que des plaintes ont été formulées par des citoyens au bureau des affaires municipales ;

CONSIDÉRANT la rencontre du 29 septembre dernier, à nos bureaux, avec un représentant du ministère des Affaires municipales pour discuter de différents dossiers ;

CONSIDÉRANT qu'un des dossiers concernait le carnet de santé de cette bâtisse, réalisé en 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'il nous est recommandé de justifier l'état de santé de ce bâtiment actuellement ;

2015-10-244

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Demers / Pelletier, architectes, pour un montant de 1 200\$ (taxes en sus) afin de remettre à jour le carnet de santé, tel que demandé par le représentant des Affaires municipales ;

QUE l'analyse comprendra la visite sur place, le constat de l'état des lieux, la comparative 2008 versus 2015 et la mise à jour du carnet de santé.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres – P. Comtois » 02 702 90 690

18. SOUPER DES FÊTES – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que le temps des fêtes approche à grands pas ;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour les élus de se réunir pour un souper lors de cette période ;

2015-10-245

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le souper des fêtes qui aura lieu prochainement ;

QUE le coût du repas des élus soit à la charge de la Municipalité de Pierreville ;

QUE le montant total ne dépasse pas 500\$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réception » 02 130 00 4935

19. RÉSEAU BIBLIO – Fermeture de la bibliothèque du secteur Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville offrait deux (2) services de bibliothèques pour les citoyens de la municipalité, soit un service dans le secteur de Notre-Dame et un autre service dans le secteur de Pierreville, pour une population de 2 174 habitants;

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires que le domaine municipal doit assumer depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a le souci de la bonne gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu la vente du bâtiment et du terrain de la bibliothèque dans le secteur Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio demande qu'une résolution soit adoptée par le conseil municipal confirmant la date de fermeture de la bibliothèque du secteur Notre-Dame;

2015-10-246

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer que la bibliothèque du secteur Notre-Dame à Pierreville sera officiellement fermée le 15 octobre 2015.

20. RÉGIE D'INCENDIE – Règlement d'emprunt – Acquisition d'un camion-pompe et d'une unité de secours neufs au coût de 650 000\$

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Pierreville, Saint-François-du-Lac, Saint-Pie-de-Guire, Saint-Gérard-de-Majella et Yamaska sont membres de la Régie d'incendie de Pierreville / Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que la Régie d'incendie de Pierreville / Saint-François-du-Lac a pour mission d'assurer la protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT que la Régie doit procéder à l'acquisition d'un camion auto-pompe et d'une unité de secours ;

CONSIDÉRANT que les achats sont évalués à 650 000\$ incluant un montant d'environ 10% de contingence ;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie doit adopter le règlement d'emprunt numéro 2015-01 intitulé « Acquisition d'un camion auto-pompe et d'une unité de secours neufs au coût de 650 000\$ » ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement de la Régie ;

2015-10-247

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le Règlement d'emprunt #2015-01 – Acquisition d'un camion auto-pompe et d'une unité de secours neufs au coût de 650 000\$;

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au secrétaire de la Régie et ce, dans les meilleurs délais.

21. RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE / SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC – Approbation des prévisions budgétaires 2016

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires adoptées par le conseil d'administration de la Régie d'incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac et reçue le 23 septembre 2015;

2015-10-248

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le budget 2016 de la Régie d'incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac, au montant de 346 456\$, tel qu'adopté par les membres du conseil d'administration en septembre dernier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part – Régie incendie » 02 220 03 951

22. ESPACE TEMPS MOUVEMENT – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue le 29 septembre par l'Espace Temps Mouvement;

CONSIDÉRANT que le projet rejoindra plus de 400 élèves et qui englobera plusieurs disciplines dont l'artisanat, la musique et le chant, en plus d'allier le respect de soi et des autres ainsi que l'écoute, le partage et l'étude du milieu de vie des autochtones;

EN CONSÉQUENCE,

2015-10-249

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un support financier de 50\$ à Espace Temps Mouvement pour la création du projet de tambours dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives culturelles (Élan culturel).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990

23. VARIA

Aucun sujet n'ayant été rajouté, nous poursuivons l'assemblée.

24. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. DÉPUTÉ LOUIS PLAMONDON** – Réponse à notre résolution 2015-09-222 ;
- 2. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)** – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2016 ;
- 3. MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS** – 2^{ème} versement financier (700\$) ;
- 4. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST FRANÇOIS** – Procès-verbal du 22 septembre 2015, rapports (déchets et recyclage) d'août, rapports (organiques) de mai à août ;
- 5. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS BÉCANCOUR NICOLET YAMASKA** – Procès-verbal du 1^{er} septembre 2015

25. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, messieurs Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20h47 et se termine à 21h39.

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-10-250

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h39.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale